

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-054

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-CC_2023_054-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-trois mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	30
Votes	34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Françoise TRIBOLLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale CHAPOT

ENFANCE JEUNESSE

**Approbation des
tarifs pour les
Accueils de Loisirs
Enfance et les
Espaces Jeunes
Intercommunaux à
compter du 10 juillet
2023**

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Enfance-Jeunesse,

Vu la délibération n° CC-2021-104 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2021 approuvant le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) avec la société publique locale « Enfance en Pays Mornantais » (SPL EPM) pour la gestion des accueils de loisirs Enfance,

Vu la convention de DSP afférente signée le 30 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 2 mai 2023,

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public in house qui lie la Communauté de Communes du Pays Mornantais et la SPL Enfance en Pays Mornantais (EPM), il est précisé que les tarifs annuels des accueils de loisirs Enfance et des Espaces Jeunes Intercommunaux doivent être validés par le délégant chaque année.

Considérant les points suivants :

- Inflation avec augmentation des coûts de l'énergie
- Augmentation des salaires

Il est proposé une augmentation des tarifs pour les accueils de loisirs Enfance de 4 % applicable à compter du 10 juillet 2023 (cf. grilles tarifaires en annexe).

Pour les Espaces Jeunes Intercommunaux, les tarifs en vigueur depuis le 8 juillet 2022 restent inchangés et continueront à s'appliquer à compter du 10 juillet 2023 (cf. grille tarifaire correspondante en annexe pour mémoire).

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 01/06/23
Notifié ou publié
le 01/06/23
Le Président

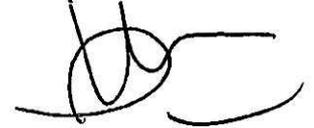
APPROUVE les grilles tarifaires pour les Accueils de Loisirs Enfance et les Espaces Jeunes intercommunaux applicables à compter du 10 juillet 2023 telles que figurant en annexe, étant précisé que les tarifs en vigueur depuis le 8 juillet 2022 pour les Espaces Jeunes Intercommunaux resteront inchangés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Le Président,
RENAUD PFEFFER



PUBLIE LE 1er JUIN 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT





TARIFS SPL ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS (proposition applicable au 10/07/2023)

Familles résidant Copamo

Tarifcation Journée vacances ou journée mercredi (repas compris + goûter)

	0,00-300,00		300,01-550,00		550,00-700,00		700,01-900,00		900,01-1250,00		1250,01-1550,00		>1550,01	
Tarif par enfant	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*
1 journée	9,93	9,11	12,33	11,35	14,73	13,53	17,20	15,77	19,59	17,95	22,06	20,20	24,45	22,39
forfait semaine vacances	49,66	45,55	61,67	56,73	73,63	67,65	86,01	78,83	97,97	89,75	110,29	100,98	122,25	111,96

Tarifcation mercredi matin ou après midi (sans repas)

	0,00-300,00		300,01-550,00		550,00-700,00		700,01-900,00		900,01-1250,00		1250,01-1550,00		>1550,01	
Tarif par enfant	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*	1 enf.	à partir du 2ème enfant*
	2,02	1,41	3,66	2,89	5,18	4,25	6,71	5,67	8,35	7,14	9,88	8,57	11,48	10,04

* 2 enfants ou plus inscrits le même jour

Tarif Repas 5,50€

Activité mercredi 2,16 € par jour et par enfant
Enfant avec PAI (panier repas famille) 2,16 € par jour et par enfant

Cotisation annuelle (valable du 1er janvier au 31 décembre)

11€ COPAMO

Familles résidant HORS Copamo

Tarifcation Journée vacances ou journée mercredi (repas compris + goûter)

	0,00 - 700,00		700,01 - 1250,00		> 1250,01	
Tarif par enfant	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*
1 journée	24,45	22,39	25,69	23,47	27,04	24,66
forfait semaine vacances	122,25	111,96	128,44	117,36	135,20	123,29

Tarifcation mercredi matin ou après-midi sans repas

	0,00 - 700,00		700,01 - 1250,00		> 1250,01	
Tarif par enfant	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*	1 enf.	à partir du 2 ^{ème} enfant*
	11,48	10,04	12,06	10,75	12,60	11,03

* 2 enfants ou plus inscrits le même jour

Tarif Repas 5,5 €

Activité mercredi 2,16 € par jour et par enfant
 Enfant avec PAI (panier repas famille) 2,16 € par jour et par enfant

Cotisation annuelle (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre)

16€ HORS COPAMO



TARIFS SPL ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS APPLICABLE à partir du 8 juillet 2022

ESPACES JEUNES 11/17 ans

L'Adhésion annuelle valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, **est fixée à 11€ pour les habitants Copamo et 16€ Hors Copamo.**

Celle-ci donne accès à l'accueil EJ ainsi qu'à toutes les activités et sorties avec surcoût selon la grille de tarifs suivante *:

Selon QF	Habitant Copamo				Hors Copamo		
	0 - 550,00	550,01-900,00	900,01-1550,00	1550,01 et +	0 - 700	700,01-1250	1250,01 et +
Demi Journée Sans sortie	1	2,25	3	3,5	4,5	4,75	5
Demi Journée Activité/Repas	1,8	3,6	5	5,8	7,4	7,5	8
Demi journée Sortie	2,3	5,8	8,2	8,85	11,75	12,35	12,9
<hr/>							
Journée Sans sortie	2	4,5	6	7	9	9,5	10
Journée Activité/Repas	3,6	7,1	10,1	11,6	14,7	15	16
Journée Sortie	4,6	11,6	16,4	17,7	23,5	24,7	25,8
<hr/>							
Soirée ou Repas	1,6	3,2	4,4	5	6,3	6,6	7
<hr/>							
Stage /Séjours	30%	50%	70%	80%	100%	105%	110%
Du coût du séjour hors frais de structure							



*Sous réserve d'un dossier d'adhésion complet et à jour